



## GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information  
1701, rue Parthenais, UO 1510  
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1907 132

Le 13 août 2019

**OBJET :** ***Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant les constats d'infraction remis en vertu de la Loi sur l'immatriculation des armes à feu***

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 12 juillet 2019, qui visait à obtenir les renseignements ci-dessous :

**« Nombre de constats d'infractions remis en vertu de l'application de Loi sur l'immatriculation des armes à feu depuis le 29 janvier 2019. »**

Cependant, nous ne pouvons y donner suite, car au terme des recherches effectuées, aucun renseignement ou document en lien avec l'objet de votre demande n'a été repéré (article 1 de la *Loi sur l'accès*).

C'est pourquoi, en conformité avec l'article 47<sup>(3)</sup> de la *Loi sur l'accès*, nous désirons vous en informer.

Nous vous invitons à acheminer votre demande au Directeur des poursuites criminelles et pénales, qui pourrait détenir l'information que vous recherchez :

**Me Melissa-Ann McFarland**

Responsable de l'accès à l'information  
Directeur des poursuites criminelles et pénales

Complexe Jules-Dallaire, tour 1, bureau 500  
2828, boulevard Laurier  
Québec (Québec) G1V 0B9

Par téléphone : 418 643-4085  
Par télécopieur : 418 643-7462  
[acces-info@dpcp.gouv.qc.ca](mailto:acces-info@dpcp.gouv.qc.ca)

Vous trouverez, ci-joint, l'article de loi invoqué et l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

**ORIGINAL SIGNÉ**

~~Esther Fernandez~~

Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels